



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR TOUT LE PERSONNEL

MERCREDI 27 NOVEMBRE

Site de Kerlivio

14H30 Salle médico-social

MARDI 3 DÉCEMBRE

Site de l'EHPAD de BOIS JOLY

14H30 Salle de réunion Elle

JEUDI 5 DÉCEMBRE

Site de l'HÔPITAL DE LE FAUET

14H30 Salle de réfectoire

Conformément l'article 6 du Décret n°86-660 du 19 mars 1986 relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière Vous bénéficiez d'une heure d'information syndicale, il faut simplement en informer votre cadre.

Suppressions d'horaires de travail,...

Fin de contrat...

Suppression du pool...

Réorganisation des EHPAD...

**VENEZ NOMBREUSES
ET NOMBREUX**

Quel avenir pour notre hôpital ?

